ACTION URGENTE

COLOMBIE. DES RESPONSABLES AFRO-COLOMBIENS FONT L'OBJET DE MENACES

Des responsables de la communauté afro-colombienne de La Toma, une localité de la municipalité de Suárez, dans le département de Cauca (sud-ouest de la Colombie), ont été menacés par des paramilitaires en raison des actions qu'ils mènent pour mettre fin aux activités minières illégales sur les terres de la communauté.

Le 8 février, **Sabino Lucumi**, président du conseil de la communauté afro-colombienne de **La Toma**, a reçu un SMS le menaçant de mort. **Eduar Mina**, coordinateur du Comité des droits de l'homme de La Toma, **Jhon Jairo Valverde**, le responsable financier et **Francia Márquez,** la représentante juridique, étaient également nommés et visés par les menaces. Le message, signé par le groupe paramilitaire Aguilas Negras, indiquait : « On a déjà repéré toutes les balances du conseil communautaire de La Toma qui s'opposent au développement de la communauté […] et qui ont ordonné l'incinération des machines. On est déjà au courant des déplacements des responsables et de vos familles […] et on a pour ordre de purger le sud du Valle del Cauca de ceux qui bloquent les routes [...] ».

Ce message fait suite à de nombreuses autres menaces de mort dirigées contre des responsables de la communauté ces derniers mois, après qu'ils ont demandé aux autorités régionales et nationales de prendre des mesures pour mettre fin aux activités minières illégales menées à La Toma et pour faire retirer les pelles mécaniques utilisées par les mineurs. Le message de menace semble faire référence à l'action menée par certains membres de la communauté en décembre 2014, qui visait à empêcher l'utilisation de deux pelleteuses. Les machines ont été confisquées par les autorités colombiennes et l'une d'elles a par la suite été détruite. La communauté ignore ce qu'il est advenu de l'autre pelle mécanique. Depuis, il y a de plus en plus de pelleteuses dans la région. Le message fait également clairement référence à une marche entre le Cauca et la capitale, Bogotá, organisée fin novembre par des femmes de La Toma pour exiger que le gouvernement prenne des mesures pour mettre fin aux activités minières illégales.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en espagnol ou dans votre propre langue) :

- dites-vous préoccupé-e pour la sécurité des personnes menacées et exhortez les autorités à prendre immédiatement des mesures afin de les protéger efficacement, dans le respect de leurs souhaits et conformément à leurs besoins ;
- engagez les autorités à diligenter une enquête approfondie et impartiale sur ces menaces de mort, à en rendre les conclusions publiques et à déférer à la justice les responsables présumés de ces agissements ;
- rappelez-leur qu'au titre de la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme (ONU, 1998), elles ont pour obligation de protéger les défenseurs des droits humains ;
- demandez-leur de prendre des mesures contre les groupes paramilitaires et de rompre toute relation entre ces groupes et les forces de sécurité, conformément aux recommandations répétées des Nations unies.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 27 MARS 2015 À :

Président de la République
Juan Manuel Santos
Presidente de la República
Palacio de Nariño, Carrera 8 No.7-26
Bogotá, Colombie
Fax : +57 1 596 0631
Formule d'appel : *Excmo. Sr. Presidente Santos*, / Monsieur le Président,

Ministre de l'Intérieur
Juan Fernando Cristo Bustos
Calle 12B No 8-46, Primer Piso
Bogotá, Colombie
Fax : +57 1 283 9876
Courriel : mesadeentrada@mininterior.gov.co
Formule d'appel : *Estimado Sr. Ministro*, / Monsieur le Ministre,

Copies à :
ONG
NOMADESC
Carrera 9 No 4-53
Barrio San Antonio
Cali, Colombie

Veuillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de la Colombie dans votre pays (adresse/s à compléter) :
Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax number.
Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

AMNESTY INTERNATIONAL

ACTION URGENTE

COLOMBIE. DES RESPONSABLES AFRO-COLOMBIENS FONT L'OBJET DE MENACES

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Les défenseurs des droits humains, ainsi que les populations indigènes, afro-colombiennes et paysannes, sont les principales victimes du conflit armé qui déchire la Colombie depuis des années. Toutes les parties au conflit, qu'il s'agisse des forces de sécurité agissant avec ou sans la complicité de formations paramilitaires, ou des groupes de guérilla, se rendent coupables de violences et d'atteintes aux droits humains et au droit international humanitaire, notamment d'homicides, de disparitions forcées ou d'enlèvements, d'actes de torture, de déplacements forcés de population et de violences sexuelles.

Fin novembre 2014, des femmes de la communauté afro-colombienne de La Toma, dans la municipalité de Suárez, ont organisé une manifestation avec notamment une marche entre le département de Cauca et Bogotá. Ces femmes dénonçaient la présence de pelles mécaniques utilisées pour des activités illégales d'extraction d'or sur les terres appartenant à la communauté afro-colombienne. Elles exigeaient que le gouvernement fasse en sorte que des mesures efficaces soient prises pour que les machines soient enlevées et pour suspendre un certain nombre d'autorisations d'exploitation minière accordées à des sociétés nationales et internationales, conformément au jugement de la Cour constitutionnelle du 14 décembre 2010 ordonnant la suspension de ces autorisations dans la mesure où elles avaient été accordées sans processus de consultation préalable et sans le consentement libre et éclairé de la communauté concernée. Elles réclamaient par ailleurs des mesures visant à assurer la sécurité des membres et des responsables de la communauté.

Ces dernières années, les responsables de la communauté de La Toma ont à plusieurs reprises fait l'objet de menaces de mort en raison de la campagne pour la reconnaissance des droits territoriaux de la communauté et contre la présence d'entreprises minières nationales et internationales à La Toma. Le 11 décembre 2014, le gouvernement s'est mis d'accord avec la communauté pour prendre des mesures mais, à ce jour, peu de choses ont été faites pour mettre fin aux activités minières illégales à La Toma. Le 29 décembre 2014, des membres de la communauté de La Toma ont interrompu le travail de deux pelleteuses et ont contacté les autorités colombiennes, qui ont confisqué les machines et en ont plus tard détruit une. À la suite de cette intervention, Licifrey Ararat et Francia Márquez, deux responsables de la communauté, ont été menacés plusieurs fois entre le 29 décembre et le 4 janvier.

Noms : Sabino Lucumi (h), Francia Márquez (f), Eduar Mina (h), Jhon Jairo Valverde (h), Licifrey Ararat (h), responsables de la communauté afro-colombienne de La Toma
Hommes et femmes

AU 33/15, AMR 23/006/2015, 13 février 2015